



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

PARIS CODE / TOUT UN PROGRAMME



Appel à la mobilisation des entreprises :

Devenez partenaires de Paris Code !

Publication : 23 juin 2016

Date limite des candidatures : 9 septembre 2016

Contact : Emmanuel Pheulpin DAE-pariscode@paris.fr

PRESENTATION

Le programme Paris Code, annoncé par la Maire de Paris en janvier 2016, est issu d'un constat partagé entre acteurs, élus, entreprises, associations, acteurs de la formation : la transformation numérique a conduit à un bouleversement généralisé de l'économie francilienne et à la création massive de nouveaux métiers, sans que le volume de candidats ne puisse augmenter au même rythme que la demande, générant ainsi une tension accrue sur ces métiers.

Toutes les entreprises sont concernées : le secteur du numérique mais aussi les entreprises des secteurs traditionnels dont les métiers sont fortement impactés par la transition numérique. Les études nationales et européennes divergent sur les besoins évalués à horizon 2020, mais toutes confirment d'une part une pénurie à court terme, et d'autre part l'émergence de métiers nouveaux à moyen terme. La spécificité du métier de développeur, impliquant la maîtrise de technologies en constante évolution, nécessite des évolutions de l'offre de formation initiale, mais aussi d'assurer une offre de formation continue, notamment pour les publics seniors dont l'ancienneté apparaît comme un handicap.

La réflexion lancée par l'Etat autour de la Grande Ecole du Numérique dès mars 2015, puis la labellisation de 171 structures ont mis en lumière le développement d'un nombre croissant de formations innovantes et professionnalisantes, qui sont de véritables solutions de réinsertion professionnelle pour des décrocheurs scolaires et universitaires, et des publics particulièrement fragiles dans un contexte de crise économique (seniors, emplois féminins peu représentés sur ces secteurs,...).

A partir de ces constats, la Ville de Paris a décidé de poursuivre et accélérer les réflexions et actions engagées dans le cadre de la Grande Ecole du Numérique, afin de renforcer au plus vite le maillage local d'offre de formation à ces nouveaux métiers. L'objectif posé par Paris Code est de former 2 000 développeurs-codeurs supplémentaires par an d'ici à 2020, en visant particulièrement des publics en difficulté.

L'urgence des besoins a conduit la Ville de Paris à déployer des moyens humains, logistiques et financiers inédits : mobilisation des services de développement économique et de développement local, mise à disposition d'équipements publics, identification de locaux vacants et attribution d'une enveloppe d'un montant de 1 M€ à répartir entre les lauréats de l'appel à projets lancé auprès des opérateurs de formation, lancé le 23 juin 2016.

L'ampleur du défi appelle une mobilisation générale des acteurs publics et privés, afin de constituer, autour de ce programme, un réseau d'acteurs partenaires qui partagent les constats, les objectifs, et une démarche communs.

L'appel à projet constitue une première brique du programme, qui comprendra un spectre d'actions plus large, avec l'ambition partagée de faire connaître ces métiers et d'encourager les vocations, jusqu'à la recherche d'emploi, en passant bien entendu par la structuration d'une offre de formation plus importante sur le territoire du Grand Paris.

POURQUOI CANDIDATER ?

Vous êtes une entreprise, implantée à Paris ou non, directement concernée par la question de la pénurie de compétences dans le domaine numérique ou intéressée au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise à développer des actions destinées à soutenir l'emploi des jeunes et des personnes sous-représentées dans les métiers numériques en pleine émergence, mobilisez-vous à nos côtés !

Devenir partenaire de Paris Code, c'est adhérer à un mouvement collectif, impulsé par la Ville de Paris dans le contexte de la Grande Ecole du numérique, de soutien aux porteurs de formations innovantes aux métiers du numérique ciblant des personnes en situation de fragilité ou sous-représentées dans le domaine numérique sur le territoire parisien.

PROPOSITIONS ATTENDUES

Les propositions pourront relever d'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- **offres d'emploi et de stages aux étudiants des écoles du programme Paris Code**, contrats de professionnalisation, stages d'immersion en entreprise, etc.
- **visites d'entreprises pour informer, valoriser et témoigner sur les métiers du numérique ou sur la transformation numérique des entreprises et des métiers traditionnels.**
- **mécénat de compétences.**
- **parrainage de promotions Paris Code et tutorat individuel d'étudiants.**
- **mécénat financier permettant de contribuer au développement du programme et au financement de nouvelles formations.**
- **mise à disposition de locaux (salles de cours/réunions) pour accueillir de façon pérenne ou transitoire des formations aux métiers du numérique.**

LE PARTENARIAT PROPOSÉ AVEC LA VILLE DE PARIS

Les partenaires de Paris Code pourront bénéficier d'une visibilité sur l'ensemble des documents de communication du programme, et participer à l'évènementiel spécifique qui lui sera dédié. Un statut de Grand Partenaire de l'opération pourra être examiné.

Les partenaires bénéficieront par ailleurs de relations privilégiées avec l'ensemble des acteurs du programme.

Des liens seront faits avec l'ensemble des événements et des grands projets portés par la Ville de Paris dans l'écosystème numérique (Arc de l'innovation, Hacking de l'Hôtel de Ville, Grands Prix de l'innovation en décembre, Forum Digital Jobs en juin,..).

Appel à la mobilisation des entreprises Paris Code

Un comité de pilotage se réunira deux fois par an, afin de décider des orientations stratégiques du programme, d'en suivre les avancées, d'en évaluer les effets et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Le partenariat s'établit sur une base annuelle, à compter de la date de démarrage des actions. A l'issue de ce délai, les partenaires pourront décider de renouveler le partenariat ou non.

ELIGIBILITÉ

Cet appel est ouvert à tous types d'entreprises, françaises et internationales, d'organismes de formation, d'organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et d'acteurs économiques et associatifs parisiens/franciliens

CALENDRIER DE LA CONSULTATION ET MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le calendrier de la consultation est le suivant :

- Lancement : 23 juin
- Date limite de dépôt de la candidature : 9 septembre
- Instruction des candidatures : septembre
- Annonce des résultats : octobre 2016

Les dossiers reçus seront retenus sur la base de la cohérence et la pertinence des propositions par rapport aux objectifs de la Ville de Paris, et par rapport à l'ensemble des actions engagées et des programmes de formation retenus dans l'appel à projet.

La candidature comprendra :

- Une présentation de l'entreprise et de son entité parisienne le cas échéant
- Le détail de l'implication qu'elle souhaite avoir dans le programme Paris Code et les raisons de cette mobilisation
- Dans le cas d'une mise à disposition de moyens humains ou logistiques, les informations pratiques nous permettant d'apprécier la meilleure adéquation entre les demandes des formations et les disponibilités des partenaires (ex : surfaces mises à disposition, nombre estimatif de parrains proposés,...)

Afin de pouvoir traiter l'ensemble des demandes dans des délais permettant de déployer les programmes au plus vite, la date limite de réponse pour devenir partenaire Paris Code est fixée au **9 septembre 2016**.